



Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le 17/10/25
ID : 031-213104219-20251016-DEL2025_06_11-DE

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 16 octobre 2025
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-cinq et le seize octobre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
10 octobre 2025			
DATE D'AFFICHAGE			
10 octobre 2025			

Etaient présents : 19

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, COMBA, ABADIE, LAFONT, RAHIN,
VIOLTON, BEGUE, BESOMBES,
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, MIJOULE, PERON, GOUSSET, MORANDIN,
CHARRON, BERGONZAT

Procurations : 07

Mme PEREZ avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX
Mme MARTY avait donné procuration à Mme COMBA
M. CARRIERE avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. GUERRIOT
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN
Mme COUESNON avait donné procuration à Mme ABADIE

Absents : 01

M. PIRIOU

Mme BESOMBES a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-06-11

**REVISION DU PERIMETRE DE LA RESERVE NATURELLE
REGIONALE GARONNE ARIEGE**

En tant que gestionnaire de la réserve naturelle Régionale de la Confluence Garonne Ariège, Nature en Occitanie a engagé une procédure de modification du périmètre de la réserve pour, à la fois, intégrer de nouveaux fonciers et procéder à des réajustements nécessaires.

M le Maire rappelle que, comme lors de la création, le classement des terrains au sein de la RNR se fait par adhésion volontaire de leur propriétaire.



Par délibération 2024-01-10 du 30/01/2024, la Conseil Municipal avait approuvé l'acquisition de deux parcelles de terrains (AD 040 et AD 003) situées dans le secteur du Sabla aux consorts De Boyer Montegut. Cette acquisition a été réalisée par acte du 08/08/2024.

La Commune avait ensuite sollicité le département par délibération 2024-05-06 du 15/10/2024 en vue de classer ces terrains en Espace Naturel Sensible. Un diagnostic avait confirmé le potentiel de ces terrains en matière de biodiversité.

Des échanges ont ensuite eu lieu entre le Département la Commune et la RNR Confluence Garonne Ariège sur l'élaboration du plan de gestion de ces espaces que la Commune souhaite préserver tout en assurant la possibilité d'y réaliser des itinéraires de promenade et de randonnées à pied ou à cycle.

A l'issue de ces échanges, il est apparu aux parties qu'il serait plus pertinent d'intégrer ces parcelles au périmètre de la RNR plutôt que dans les ENS d'une part en termes de logique géographique et d'autre part en termes de plan de gestion pluriannuel.

Par ailleurs la RNR est actuellement en révision de son périmètre et la Commune dispose d'autre terrains qui ont vocation à intégrer le périmètre de la RNR et son plan de gestion. Il s'agit des terrains du Cros (AC 007 en partie, 008 en partie, 009, 010 en partie, 034).

Sur cette base, il est proposé au Conseil Municipal de demander l'intégration des parcelles communales suivantes :

Commune	Lieu-dit	Référence cadastrale	Identifiant cadastral	Parcelle classée en totalité ou partie	Surface classée SIG (m2)
Pins-Justaret	La Hière	AC	0007	En partie	455
Pins-Justaret	Le Cros	AC	0008	En partie	292
Pins-Justaret	Le Cros	AC	0009	En totalité	1491
Pins-Justaret	Le Cros	AC	0010	En partie	2745
Pins-Justaret	Le Cros	AC	0034	En totalité	5439
Pins-Justaret	Le Sabla	AD	0040	En totalité	4077
Pins-Justaret	Le Sabla	AD	0003	En totalité	14703

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,



Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/25

ID : 031-213104219-20251016-DEL2025_06_11-DE



Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions),

DEMANDE l'intégration des parcelles énumérées dans le tableau ci-dessus dans le périmètre de la réserve naturelle de la Confluence Garonne Ariège

EST FAVORABLE au nouveau projet de périmètre de réserve naturelle de la Confluence Garonne Ariège et au projet de réglementation qui il y est proposé d'appliquer

DEMANDE que l'association « Nature en Occitanie » porte auprès de la Région Occitanie la demande de classement du nouveau projet de RNR Confluence Garonne Ariège.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 16 octobre 2025
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

